



Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le 08 DEC. 2022

ID : 033-213302078-20221206-D202284-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 DECEMBRE 2022

DELIBERATION 2022.84 – CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL TRAVAUX D'AMENAGEMENT - AV DE LATTRE DE TASSIGNY

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	29 NOVEMBRE 2022
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	6 DECEMBRE 2022
Conseillers présents	22	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	7	Secrétaire de séance	Clement MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent		X		Brigitte NABET-GIRARD
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe	X			
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM		X		Philippe GIRARD
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM		X		Gilles BOUEY
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Arnaud GANNE
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		Sophie CARRERE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM		X		Aline FONTAINE

Mairie d'Izon

207, avenue du Général de Gaulle

Tél. 05 57 55 45 46 -

contact@izon.frwww.izon.fr

**CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL
TRAVAUX D'AMENAGEMENT - AV DE LATTRE DE TASSIGNY**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental de la Gironde afin d'autoriser la commune à réaliser des travaux dans l'emprise de la route départementale n°242 (du PR 11 +109 au PR 11 +687) sous sa maîtrise d'ouvrage.

Ces travaux pourront commencer après validation par le Centre Routier Départemental du Libournais des plans définitifs d'exécution.

Vu l'avis favorable de la commission Ville Durable en date du 19 septembre 2022

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Madame Caroline GLIZE, Adjointe au Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés, 29 Pour, 0 contre, 0 Abstention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Gironde ainsi que tous les documents permettant la bonne exécution de ce dossier.

Publiée le
Le Secrétaire de séance,



Clément MEZERGUE

Fait à Izon, le 6 décembre 2022
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.